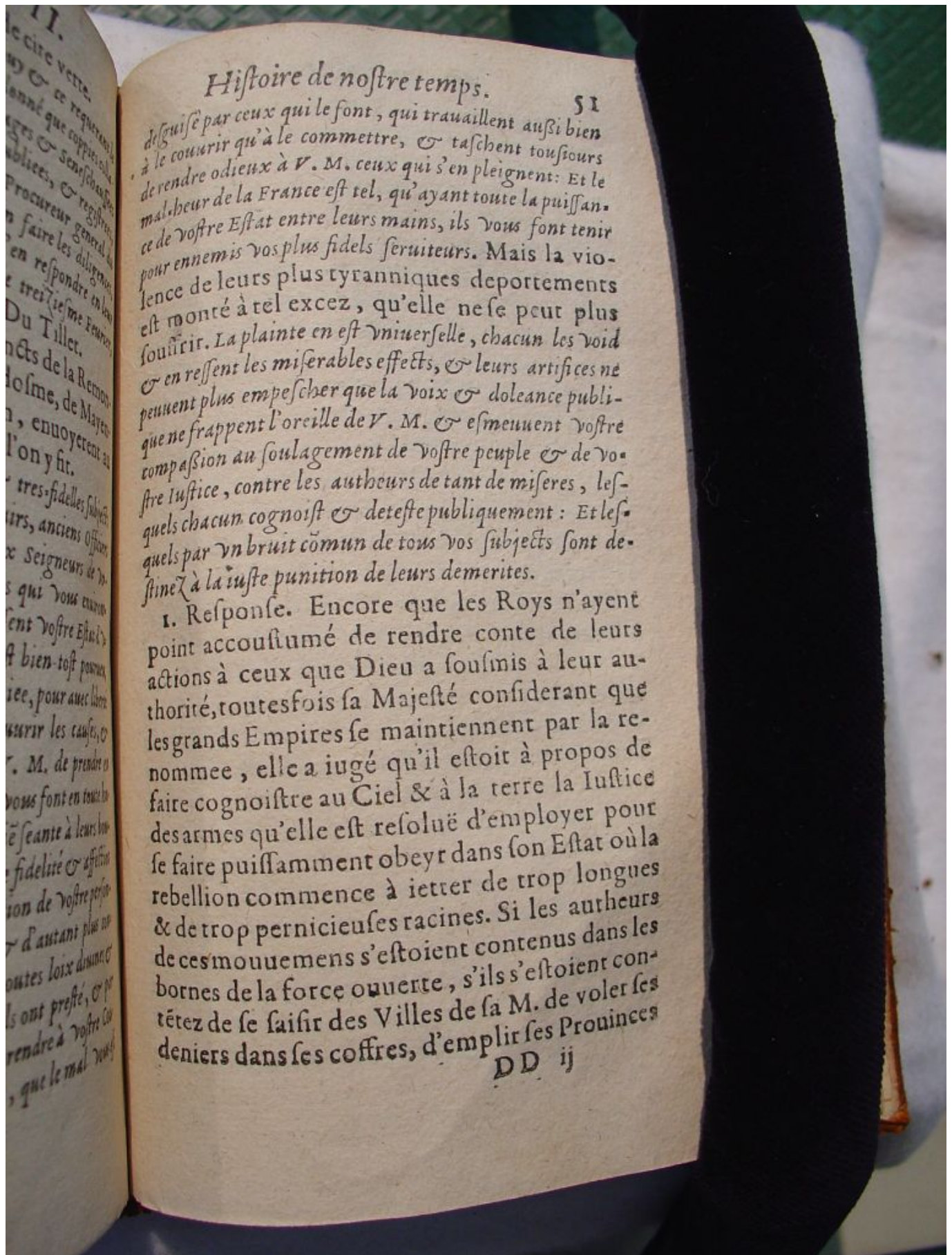
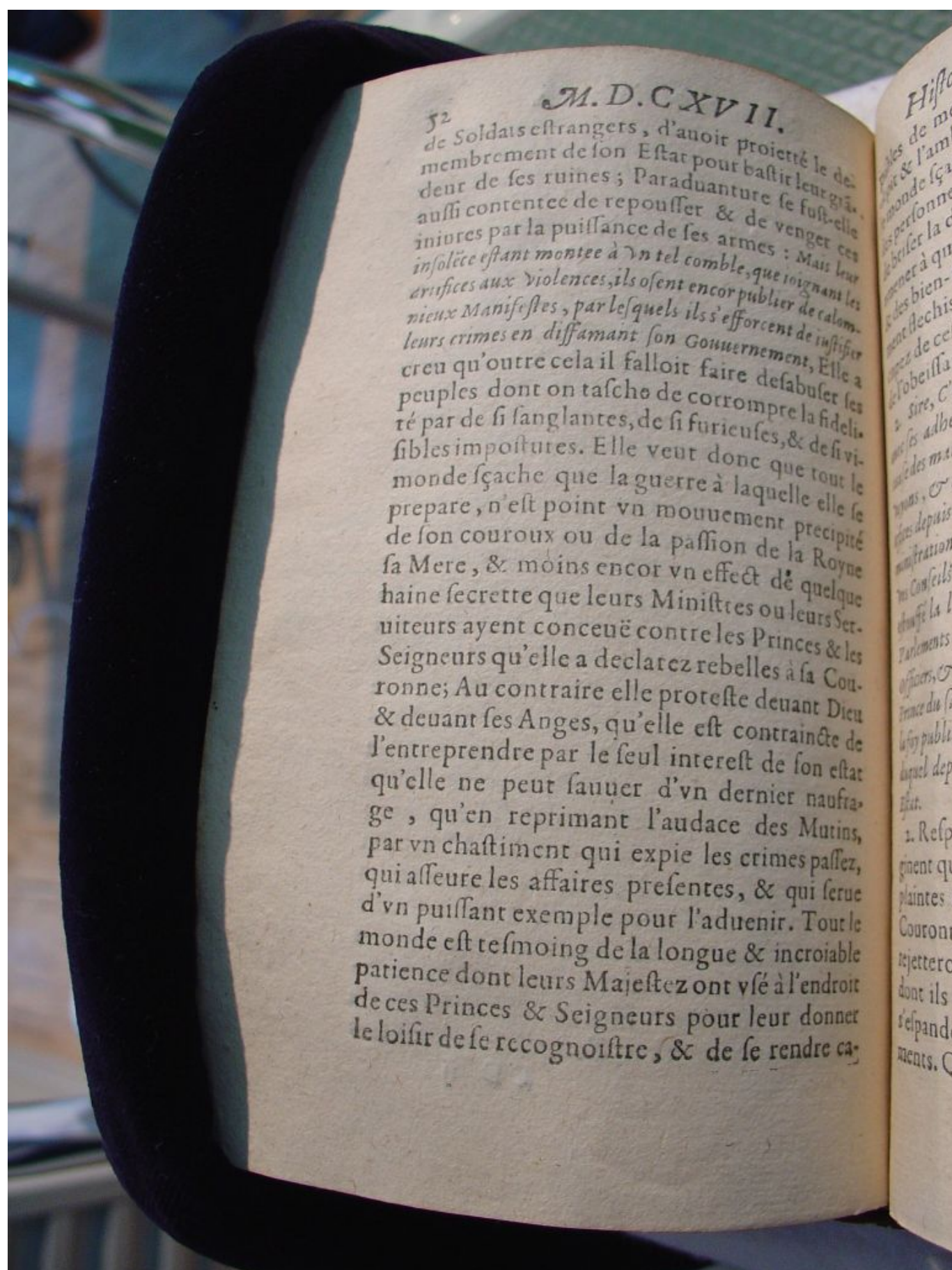


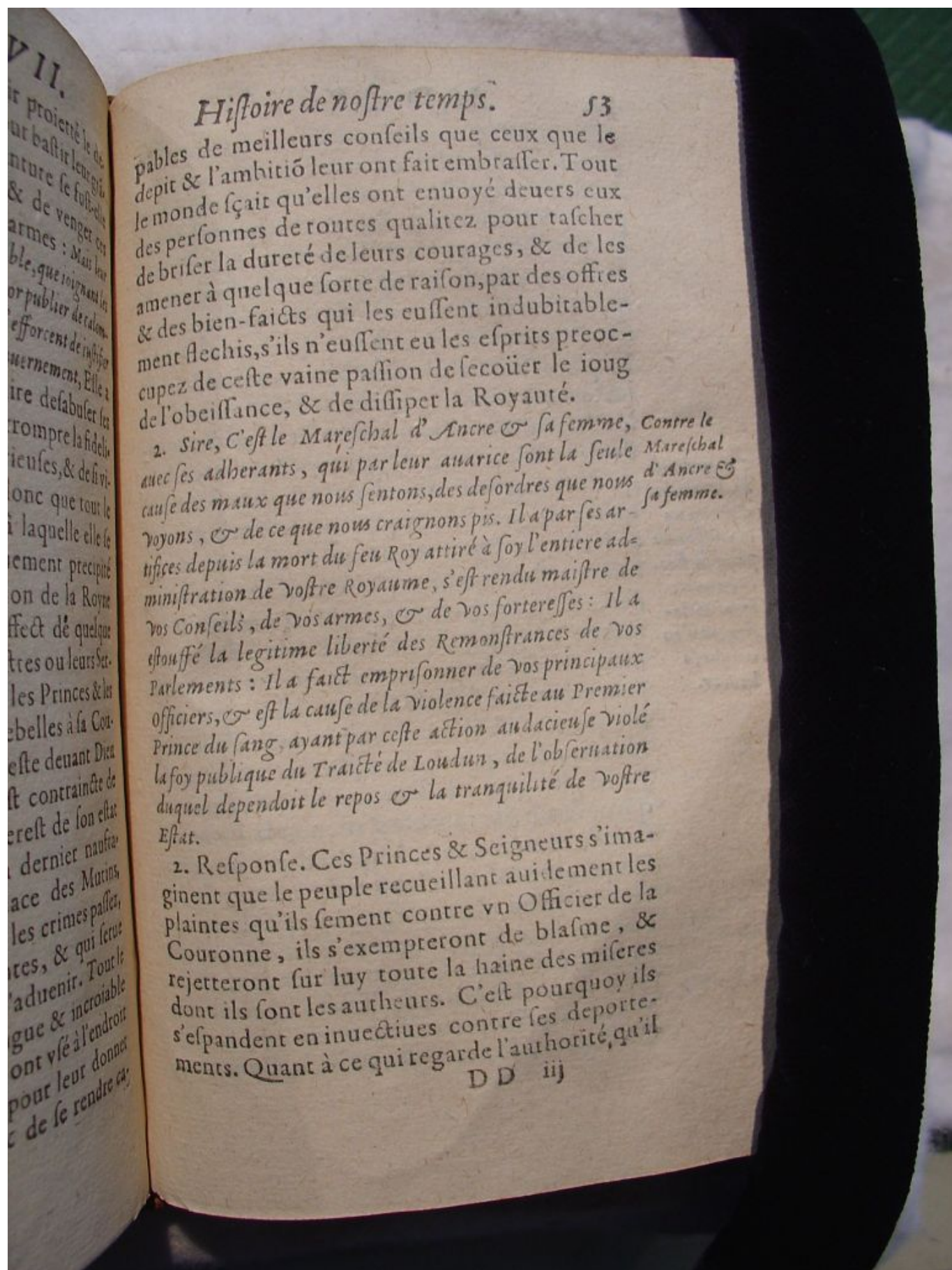
1617_051.jpg



1617_052.jpg



1617_053.jpg



Histoire de nostre temps.

53

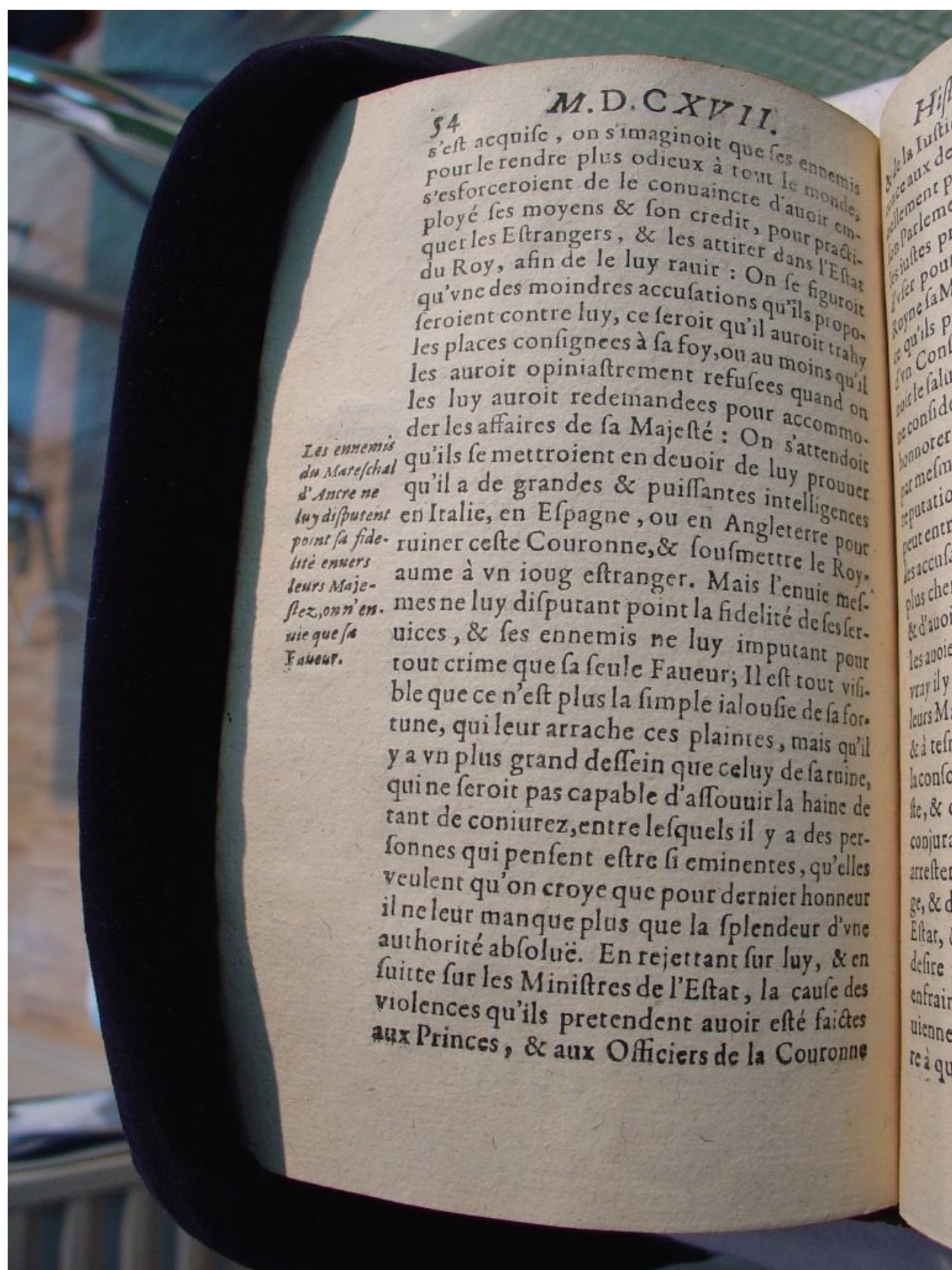
pables de meilleurs conseils que ceux que le
depit & l'ambitiō leur ont fait embrasser. Tout
le monde sçait qu'elles ont enuoyé deuers eux
des personnes de routes qualitez pour tache-
de briser la durté de leurs courages, & de les
amener à quelque sorte de raison, par des offres
& des bien-faits qui les eussent indubitable-
ment flechis, s'ils n'eussent eu les esprits preoc-
cupez de ceste vaine passion de secoüer le ioug
de l'obeissance, & de dissiper la Royauté.

2. Sire, C'est le *Mareschal d'Ancre & sa femme*, *Contre le*
avec ses adherants, qui par leur auarice sont la seule *Mareschal*
cause des maux que nous sentons, des desordres que nous *d'Ancre &*
voyons, & de ce que nous craignons pis. Il a par ses ar- *sa femme.*
tices depuis la mort du feu Roy attiré à soy l'entiere ad-
ministration de vostre Royaume, s'est rendu maistre de
vos Conseils, de vos armes, & de vos fortereffes: Il a
estouffé la legitime liberté des Remonstrances de vos
Parlements: Il a fait emprisonner de vos principaux
officiers, & est la cause de la violence faite au Premier
Prince du sang, ayant par ceste action audacieuse violé
la foy publique du Traicté de Loudun, de l'observation
duquel dependoit le repos & la tranquillité de vostre
Estat.

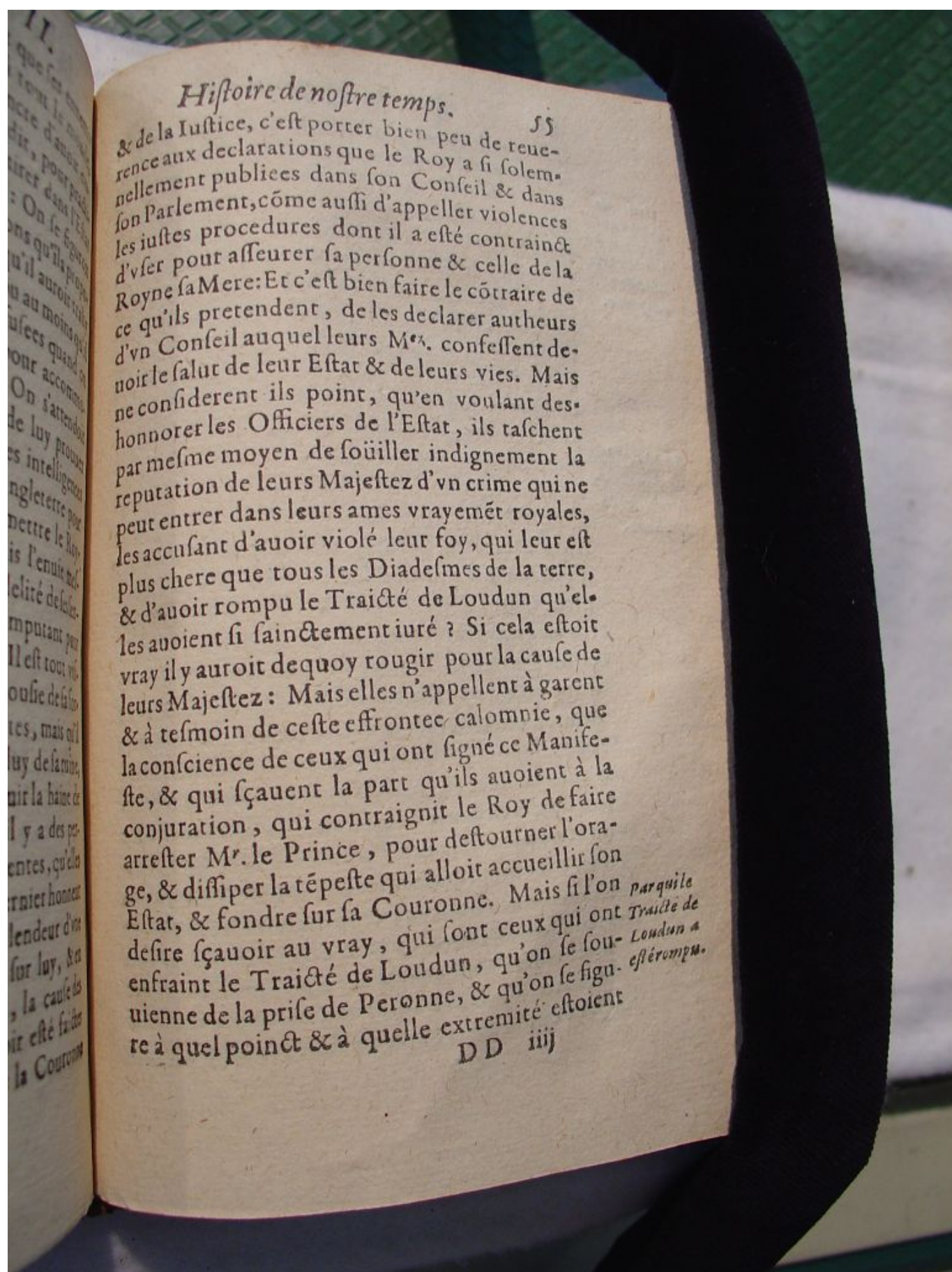
2. Responſe. Ces Princes & Seigneurs s'ima-
ginent que le peuple recueillant auide-ment les
plaintes qu'ils sement contre vn Officier de la
Couronne, ils s'exempteront de blasme, &
rejetteront sur luy toute la haine des miseres
dont ils sont les auteurs. C'est pourquoy ils
s'espandent en inuectiues contre ses deporte-
ments. Quant à ce qui regarde l'autorité, qu'il

DD iij

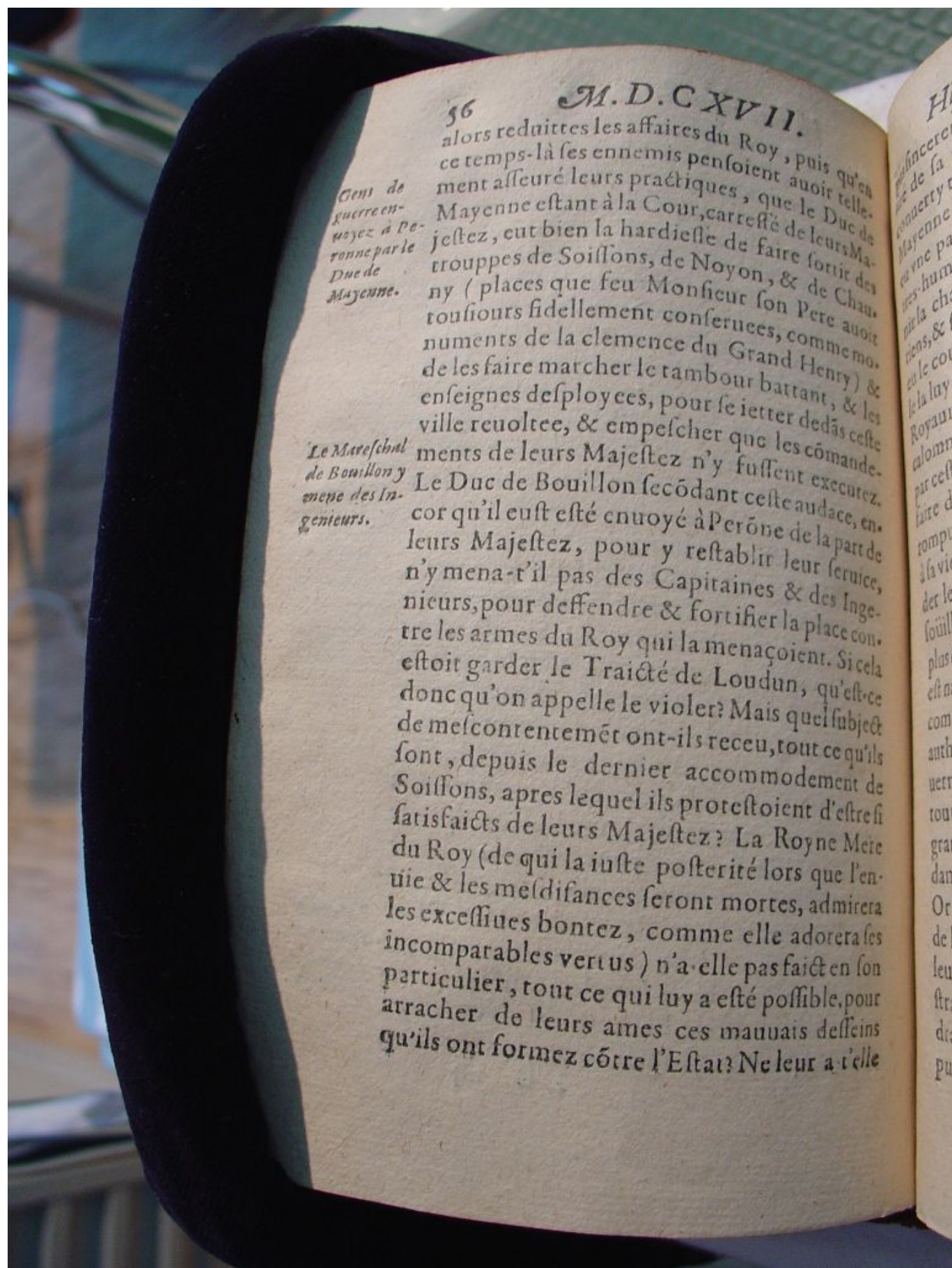
1617_054.jpg



1617_055.jpg



1617_056.jpg



*Gent de
guerre en-
uoyez à Pe-
ronne par le
Duc de
Mayenne.*

*Le Marechal
de Bouillon y
mene des In-
genieurs.*

M. D. C. XVII.

36
alors reduittes les affaires du Roy, puis qu'en
ce temps-là ses ennemis pensoient auoir telle-
ment asseuré leurs praétiqes, que le Duc de
Mayenne estant à la Cour, carresté de leurs Ma-
jestez, eut bien la hardiesse de faire sortir des
troupes de Soissons, de Noyon, & de Chau-
ny (places que feu Monsieur son Pere auoit
toufiours fidellement conseruees, comme mo-
numents de la clemence du Grand Henry) &
de les faire marcher le tambour battant, & les
enseignes desployees, pour se ietter dedās ceste
ville reuoltee, & empescher que les cōmande-
ments de leurs Majestez n'y fussent executez.
Le Duc de Bouillon secōdant ceste audace, en-
cor qu'il eust esté enuoyé à Perōne de la part de
leurs Majestez, pour y reestabliir leur seruice,
n'y mena-t'il pas des Capitaines & des Inge-
nieurs, pour deffendre & fortifier la place con-
tre les armes du Roy qui la menaçoient. Si cela
estoit garder le Traicté de Loudun, qu'est-ce
donc qu'on appelle le violer? Mais quel subject
de mescontentemēt ont-ils receu, tout ce qu'ils
sont, depuis le dernier accommodement de
Soissons, apres lequel ils protestoient d'estre si
satisfaiçts de leurs Majestez? La Royne Mere
du Roy (de qui la iuste posterité lors que l'en-
uie & les mesdisances seront mortes, admirera
les excessiues bontez, comme elle adorera ses
incomparables vertus) n'a-elle pas faiçt en son
particulier, tout ce qui luy a esté possible, pour
arracher de leurs ames ces mauuais desseins
qu'ils ont formez cōtre l'Estat? Ne leur a-t'elle

1617_057.jpg

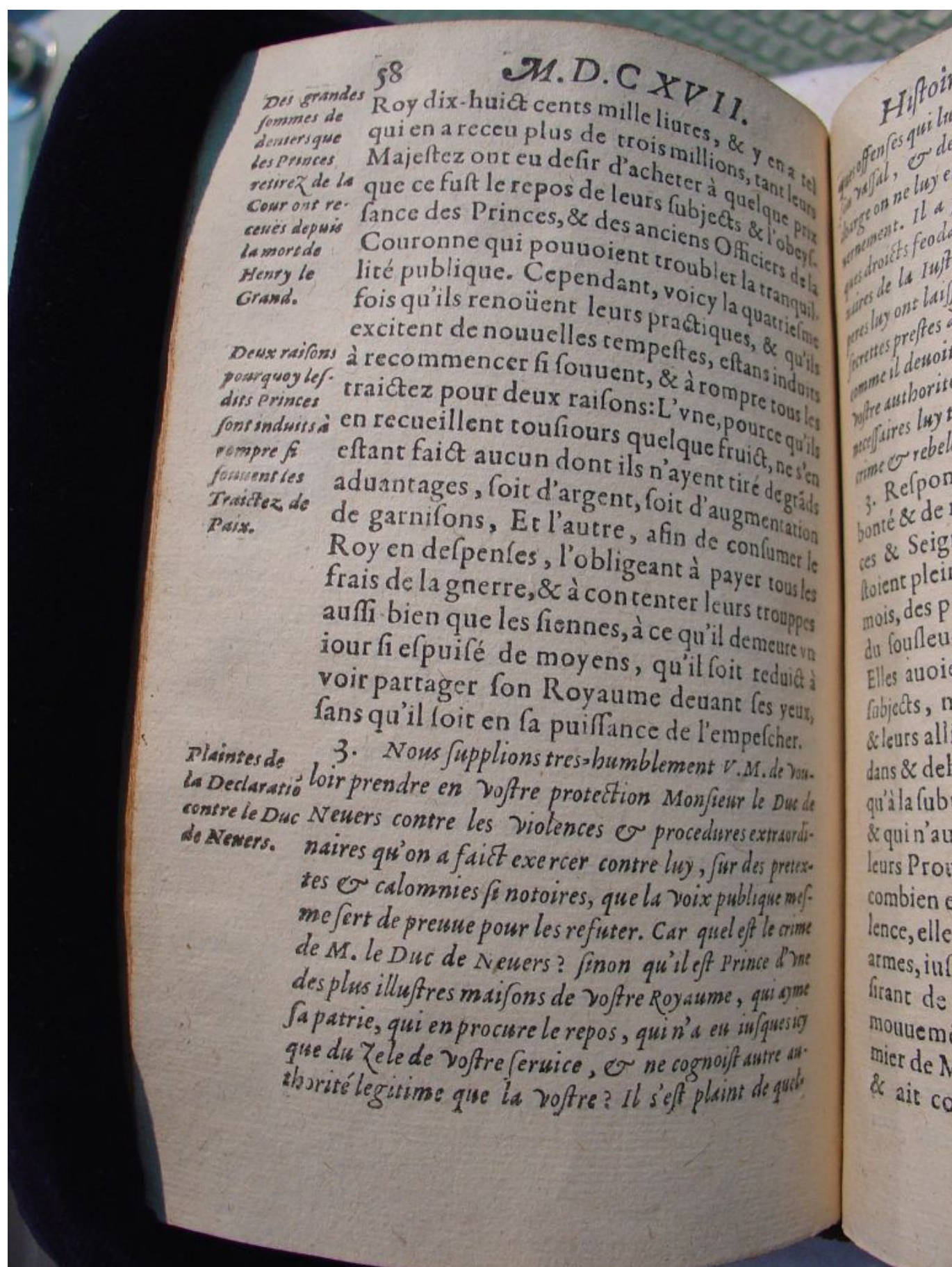
Histoire de nostre temps.

57

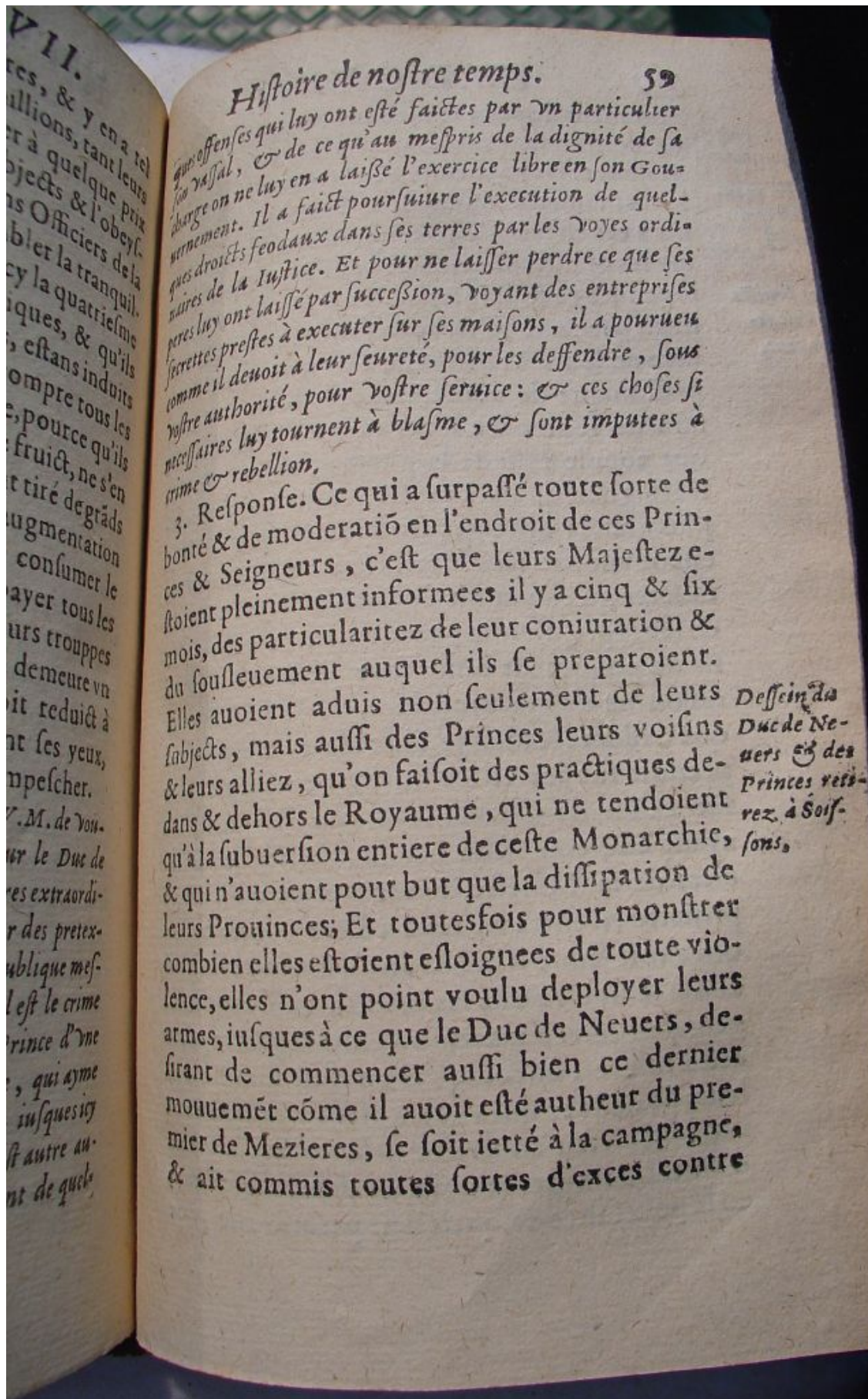
pas sincerement procuré tout ce qu'ils ont désiré de sa faueur? Et cependant n'ont-ils pas conuertty toutes ces fleurs en venin? Le Duc de Mayenne mesmes auquel sa Majesté a tousiours eu vne particuliere inclination, l'ayant fait tres-humblement supplier, de luy faire obtenir la charge de General de l'armee des Venitiens, & sa Majesté la luy ayant impetree, a bien eu le courage de souffrir qu'on ait escrit, qu'elle la luy auoit ptocuree pour le chasser hors du Royaume. Et depuis encor, en quel grossier & calomnieux artifice s'est-il laissé enuveloper par ceste detestable supposition qu'on luy a fait faire d'un soldat qu'on disoit auoir esté corrompu par les Officiers du Roy, pour attenter à sa vie? De quel front pourront iamais regarder les fleurs de Lys, ceux qui les ont voulu souiller d'une si visible iniustice? Car il n'y a plus de lieu pour les desguisements. Le Roy qui est naturellement ennemy de ces perfidies, ayant commandé à son Parlement d'interposer son autorité, pour auerir ce crime, il s'y est gouverné avec vne telle sincerité & diligence, que toute la collusion est venue en euidence, à la grande confusion de son autheur. Qui ne condamnera donc de si abominables inuentions? Or afin que le Ciel & la terre soient tesmoins de l'extreme ingratitude de ceux qui traittent leurs Majestez dans leurs Manifestes & Remonstrances avec si peu de respect, On se souuendra que le moins considerable d'entre-eux, depuis la mort du Grand Henry, a touché du

Plaintes contre les deportements du Duc de Mayenne.

1617_058.jpg



1617_059.jpg



1617_060.jpg

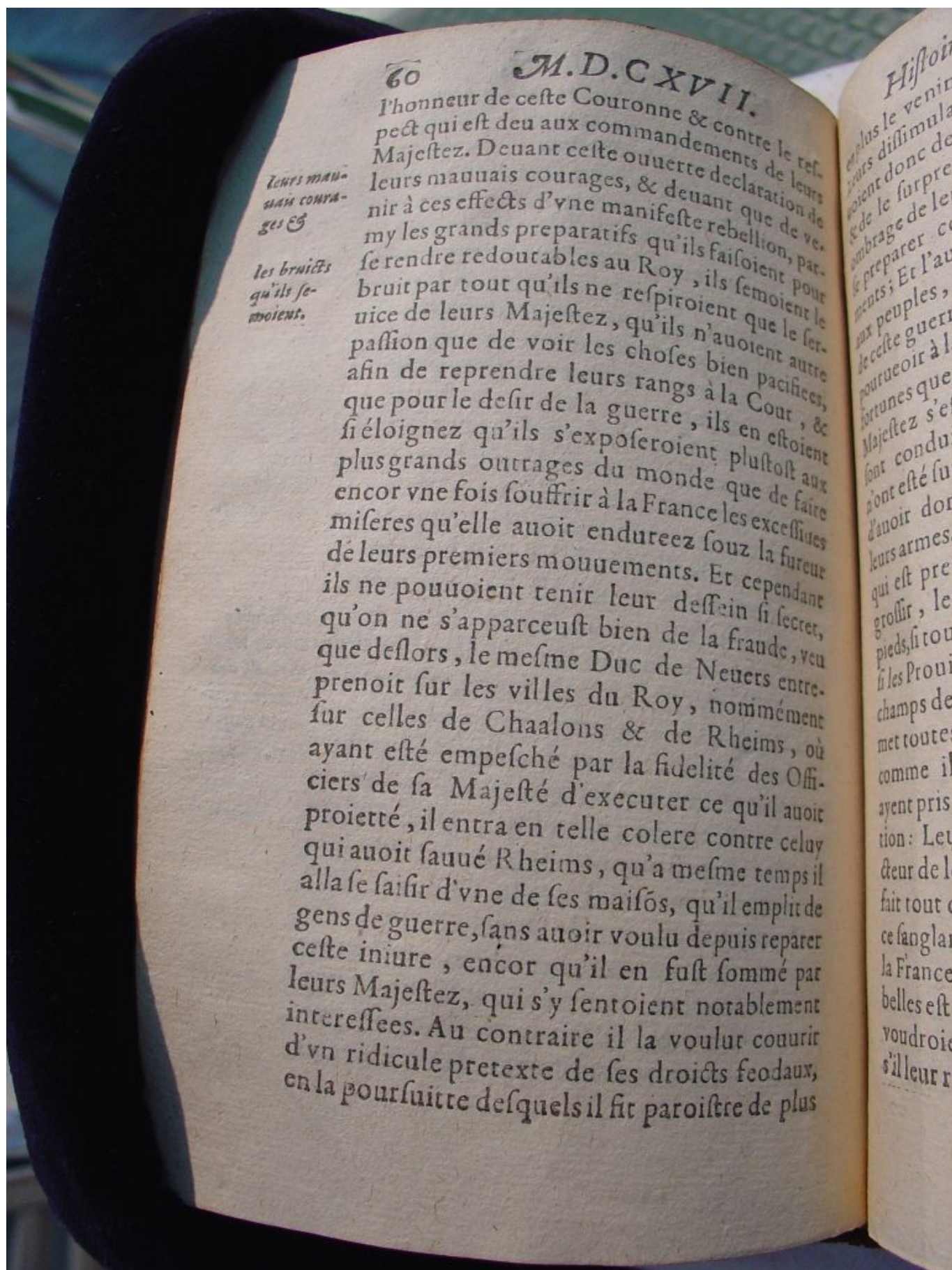


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan